



Pique-nique géant à l'Observatoire

Nous avons appris par la presse qu'un pique-nique géant allait être organisé dans le parc de l'ancien Observatoire le samedi 13 mai par un collectif d'associations qui propose la création d'une fondation d'utilité publique pour la reprise du site pour un euro symbolique. (cfr PV AG du 28 mars).

Ce rassemblement est organisé alors que le processus de vente de l'ancien Institut d'astrophysique lancé par la Région wallonne via le Comité d'acquisition se poursuit selon le calendrier prévu : remise des offres au plus tard pour le 12 juin et, en cas de pluralité d'offres, séance d'adjudication le 26 juin.

Après quelques tergiversations relatées dans les médias locaux, nous comprenons que la Région wallonne ne s'opposera pas à cet événement. Après échanges avec le cabinet du Ministre Dolimont, l'APPC s'aligne sur cette décision.

L'affluence s'annonce importante ce qui suscite une légitime inquiétude de notre part ; c'est pourquoi l'APPC s'est mise en rapport avec les services de Police de la Ville de Liège concernant la surveillance de ce rassemblement public.

Fake news en toute-boîte

Un toute-boîte anonyme s'intitulant « Information citoyenne : Le Parc de Cointe n'est plus privé - Ni le bas ni le haut » a été distribué avenue du Petit Bourgogne, avenue de Cointe et avenue de Beaumont. Le reste du parc pourrait suivre...

De telles fake news, malheureusement dans l'air du temps, ne nous surprennent pas vraiment. Comme le veut la loi du genre, elles sont basées sur des informations exactes (en l'occurrence, le décret voirie du 6 février 2014) mais les conclusions tirées sont erronées.

Le statut juridique du Parc Privé de Cointe, quoique singulier, est juridiquement robuste mais souvent mal appréhendé y compris par les résidents qui y sont propriétaires depuis des décennies. C'est pourquoi nous consacrerons un article à ce sujet dans un prochain numéro d'*APPCContakt*.

Dans l'immédiat, il est bon de rappeler que les instances publiques tant communales que régionales reconnaissent pleinement ce statut et en respectent les spécificités.